

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 409-23 AURORISANT LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT POUR LA VILLE DE LAC-SERGENT

Le projet de règlement vise à créer un fonds de roulement tel que prévu à l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 15 mai, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

#### **Certificat de publication**

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 18 mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour de mai 2023.

Vincent Rolland, directeur général et greffier